

FESTIVAL DE CHOEURS BASQUES D'IPARRALDE

KORUAK

28-30 OCT. 2022



Convention de partenariat

LES PRINCIPAUX CHIFFRES DE LA DERNIERE EDITION

Après deux annulations consécutives à cause de la pandémie, EZIN-ASEAK a la volonté de refaire chanter Bayonne à la fin octobre 2022.

Dès sa deuxième édition, le festival international de chœurs KORUAK a semblé être déjà une tradition bien établie dans notre ville.

Lors de la dernière édition nous avons proposé :

- 3 concerts avec des ensembles vocaux de renommée internationale, au théâtre de BAYONNE
 - Aurum (Asturies)
 - Consolatio Choir Of Universitas Sumatera Utara (Indonésie)
 - Art'n' Voices Vocal Ensemble (Pologne)
- 1 concert polyphonique à la cathédrale Sainte Marie qui a regroupé le Chœur Euskeria, le Chœur Paz de Ziganda et le jeune Chœur du Conservatoire accompagné par un quartet instrumental
- 14 Chœurs de Bayonne regroupant 400 choristes le 26 octobre en matinée programmés dans quatre hauts lieux du patrimoine bayonnais
- 13 Chœurs du Labourd, de Basse-Navarre et de Soule regroupant 300 choristes le 26 octobre dans l'après-midi toujours dans ces mêmes lieux
- 1 concert le 26 octobre en fin d'après-midi à la cathédrale Sainte Marie d'une centaine de jeunes choristes en stage
- PER AGRUM le 27 octobre en fin d'après-midi à la cathédrale Sainte Marie, 180 enfants de quatre maîtrises de la communauté autonome de Navarre réunis pour interpréter une œuvre inédite composée et dirigée par Josu Elberdin.

Ce sont des milliers de spectateurs qui se sont réunis autour de ces scènes durant ces deux week-ends.

Ce sont 400 repas qui ont été servis à la Maison des Associations pour les choristes et pour nos partenaires institutionnels et privés.

Le budget de ce festival (hors les 3 concerts d'exception du Théâtre) s'est élevé à un montant de 24 000 euros : budget équilibré !

LES OBJECTIFS DE L'EDITION KORUAK 2022



En 2022, ce festival se déroulera du vendredi 28 octobre au dimanche 30 octobre.

Nous nous fixerons un budget prévisionnel autour de 20 000 euros (hors les 2 concerts d'exception du Théâtre).

Nous proposerons à une quinzaine de chœurs bayonnais de présenter une partie de leur répertoire dans la matinée du samedi 29 octobre puis à une quinzaine de chœurs d'Iparralde d'en faire de même dans l'après-midi.

Un concert donné par les enfants est également à l'étude durant ce même weekend.

Nous clôturerons cette belle journée par une réception à la Maison des Associations ouverte aux choristes et à nos différents partenaires.

KORUAK souhaite s'inscrire dans la durée et représenter dans les années à venir, une référence en matière de chant choral.

Pour votre entreprise, devenir partenaire, par le biais du sponsoring ou par le biais du mécénat, c'est associer votre image à celle du festival et partager des valeurs communes : diversité, ouverture et excellence.

Vous affirmez ainsi votre engagement dans la vie associative et culturelle de votre territoire.

Vous disposez de davantage de visibilité à partir de cette année suite à la mise en ligne de notre site <https://KORUAK.eus>

Convention de partenariat

Entre :

Entreprise :

Dont le siège social est situé

Représenté par

En sa qualité de

« l'Entreprise »

Ci-après désignée

Et **EZIN ASEAK**, association loi 1901, à but non lucratif, dont le siège est situé au 17 rue Pelletier – 64 100 BAYONNE représenté par M. Serge SARROSQUY, en sa qualité de Président

Ci-après désignée

« **EZIN ASEAK** ».

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Objet du contrat

EZIN ASEAK et LA VILLE DE BAYONNE organisent pour la 3ème fois, le festival international des Chœurs KORUAK, le samedi 29 octobre 2022.

L'objectif de KORUAK est de contribuer au développement et à la redynamisation de la pratique du chant choral à Bayonne et au Pays Basque.

La présente convention a donc pour but de décrire les conditions et les modalités de la collaboration entre les parties et les contreparties de chacune.

Date de règlement :

Modalité de règlement : Espèces Virement Chèque
Au titre du Sponsoring Mécénat

Article 2 : Déclaration

EZIN ASEAK déclare :

- que ses activités et ses membres sont couverts par une assurance responsabilité civile

- qu'elle est une association d'intérêt général satisfaisant aux critères requis par la réglementation fiscale en vigueur pour être habilitée à recevoir des dons et à émettre les reçus fiscaux correspondants et que les sommes reçues à ce titre n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA et ne sont pas soumises, à son niveau, aux divers impôts commerciaux.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention s'appliquera pendant toute la durée de l'événement.

Article 4 : Confidentialité

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées en vertu de la collaboration, les parties s'engagent à conserver les données échangées confidentielles, tant pendant l'exécution de la convention, qu'après la fin de celle-ci.

Article 5 : Résiliation

Outre les termes du contrat, la présente convention pourra être résiliée à tout moment :

- en cas de non-respect de ses engagements par l'une des parties
- en cas de cessation d'activité de l'une des parties

Cette résiliation devra être notifiée par mail avec accusé de réception expresse ou à défaut par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée par la partie revendiquant cette résiliation à l'autre partie.

La résiliation de la convention par l'**Entreprise** sans motif légitime, ne pourra donner lieu à une restitution des dons qu'ils soient financiers ou en nature.

Article 6 : Annulation de l'évènement

En cas d'annulation, de report ou d'interdiction de l'évènement pour lequel l'**Entreprise** a apporté son concours, les parties se rapprocheront afin de convenir de la nouvelle affectation à donner aux sommes prévues à la convention.

Si les parties n'arrivaient pas à trouver de nouvelle affectation, la convention sera résiliée de plein droit, sans que cela puisse donner lieu à indemnité au profit de l'une ou l'autre des parties.

Dans cette hypothèse, la rémunération due par l'**Entreprise** à **EZIN ASEAK** sera limitée aux seules phases déjà réalisées.

Fait en deux exemplaires à

le

Pour l'**Entreprise**

Pour **EZIN ASEAK**

Nom :

Nom : Serge SARROSQUY

Signature :

Signature :

Lors de la dernière édition ils ont soutenu KORUAK



Pika





Lors de la dernière édition ils ont soutenu KORUAK

